



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROEN LABURPENA**

L'an deux mil quinze, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

**2015eko otsailaren 2an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.**

Présents / Hor zirenak : MM. **AGUERRE BOUVIER - ARLUCIAGA - BORTHURY - CATELIN LARRE - DARQUY - DUCASSOU – GOÑI - HARISPOUROU – HIRIBARNE - IRIQUIN - ITURBURUA – JOUIN - LACO - LASCARAY - MACHICOTE POEYDESSUS – MATHOREL - POCHELU jaun, andereak.**

Absente excusée / Barkatua : Mme **MENDIVIL NOËL** anderea.

Ont donné procuration / Ahalordea eman dutena : Mme **MENDIVIL NOËL** à M. **GAMOY**

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **ITURBURUA jauna**

**OBJET** : TAFTA

La Commission Européenne négocie actuellement deux accords de libre-échange : l'Accord Économique et Commercial Global (AECG) avec le Canada et le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI) ou (Trans Atlantic Free Trade Agreement – TAFTA en anglais) avec les États-Unis.

Ils visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le Grand Marché Transatlantique (GMT).

Négociés dans le plus grand secret, ils pourraient être ratifiés, le premier à la fin de l'année 2014, le 2ème en 2015, sans la moindre consultation des citoyens ni du Parlement..

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'État, y compris au niveau des communes.

Le contenu de ce traité comporte de nombreuses incertitudes et son application pourrait avoir des conséquences importantes sur les conditions de vie (normes sanitaires et environnementales) et sur les services publics. De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le mécanisme du règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction privée les Etats ou collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi leurs bénéfices escomptés. Elles pourraient de ce fait réclamer de lourds dommages et intérêts à l'Etat ou aux communes.

En démantelant une partie importante des droits de douane, ce projet de grand marché transatlantique (GMPT) s'attaque à la qualité de la production en Europe, à notre environnement et à notre santé. Les déréglementations qu'il induit permettraient l'arrivée sur nos étals de produits alimentaires, jusqu'ici encadrés ou interdits en Europe, comme le poulet lavé à la javel ou des produits à base d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Ce faisant, il impacterait notre politique communale. En matière de repas, dans la cantine scolaire, nous n'aurions plus une traçabilité complète sur le provenance des aliments. Il impacterait évidemment les achats de fournitures et de produits dans les commerces du village en ayant pour effet un dumping de la production locale et une mise en question des circuits courts en particulier pour les produits alimentaires issus de l'agriculture locale.

En conséquence, le Conseil Municipal d'ITXASSOU,

**DEMANDE :**

- l'arrêt des négociations sur le Partenariat Transatlantique de commerce et d'investissement du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours,

- la diffusion publique de l'ensemble des textes relatifs aux négociations,
- l'ouverture d'un débat national sur les accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations,

**DÉCIDE :**

- le positionnement du territoire de la Commune d'ITXASSOU en « **zone Hors TAFTA** ».

Adopté par 17 voix pour et 2 abstentions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Auzapeza : **Roger GAMOY**

